Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 1009

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Petit exemple, ce commentaire de Christophe Schaller paru dans *La Liber*té: Mais enfin, Mesdames, vous demandez l'impossible à vos compagnons, maris et patrons! Les papas poules, ça existe, mais ça ne court pas les trottoirs. Et les patrons qui acceptent «d'offrir» des emplois à temps partiel aux mères, ca ne court pas beaucoup les rues. D'ailleurs, comment caserez vous «vos» mioches, Mesdames les députées, pendant les sessions? A ma connaissance, la crèche du Palais fédéral n'existe pas. A moins de l'installer dans la cafétéria, voire dans la salle des journalistes. D'ici là, Mesdames, on a toujours le droit de rêver! Premier ou deuxième degré? Laissons à l'auteur le bénéfice du doute. Mais ce texte révèle en négatif que si les hommes peuvent siéger, c'est que, pour eux, il n'est pas contesté qu'une femme reste au foyer pour s'occuper de «leurs» mioches et qu'ils peuvent compter sur un arrangement professionnel, voire sur un secrétariat. Attendre que la proportion des femmes augmente encore pour qu'elle provoque un changement de structures n'est plus une proposition défendable: au rythme actuel, ce n'est qu'au milieu du siècle prochain que cent femmes siègeraient au Conseil national.

Parmi ces initiatives, ces approches différentes, que choisir?

Les quotas ont l'avantage du réalisme: ils peuvent être appliqués avec le système électoral actuel et s'appliquer à l'ensemble du pays, à tous les échelons politiques. Ce système a pourtant le désavantage de permettre l'élection d'une personne qui a obtenu moins de suffrages qu'une autre, à l'intérieur d'une même liste et d'un même arrondissement électoral.

Mais cet inconvénient devrait n'être que passager, les quotas pouvant être sup-

Durs, les quotas

Les quotas sont bien difficiles à respecter: alors qu'il préconise de limiter à 60% la proportion de personnes du même sexe dans toute autorité composée de plus de cinq membres, le comité d'initiative composé de représentantes et de représentants du parti du travail compte 23 femmes pour 13 hommes, soit une proportion de 63,8%...

primés une fois la participation féminine ancrée dans les mœurs et les institutions adaptées aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

La proposition des organisations féminines tourne la difficulté grâce à la présence de listes de femmes et de listes d'hommes. Mais il faudrait alors que les partis soient tenus de présenter deux listes et les électeurs d'en glisser une pour chaque sexe dans l'urne. Le système a donc le défaut d'être compliqué et de

présenter quelques difficultés d'application qui risquent de dérouter l'électeur. Sans parler de la clause qui prévoit d'offrir un siège supplémentaire aux cantons qui disposent d'une députation en nombre impair.

Ce n'est pourtant pas parce que la solution-miracle n'existe pas qu'il faut rejeter tout ce qui se présente, comme le fait la droite, habile dans ce domaine à gonfler le moindre inconvénient en obstacle insurmontable.

POINT DE VUE

L'ours et le pouvoir

Il ne s'agit pas de l'ours de Berne, pour une fois, mais de celui des Pyrénées, qui est moribond. Débat l'autre soir sur une chaîne française à propos des mesures à prendre pour sauver les treize derniers plantigrades qui se baladent entre la France et l'Espagne. Le ministre de l'environnement Brice Lalonde venait de prendre un décret ajoutant 6500 hectares au Parc national des Pyrénées où les ours ne seraient plus dérangés par les chasseurs de sangliers et pourraient hiberner en paix. En face de lui sur le plateau, des représentants courroucés des collectivités locales, des maniaques du fusil, et un vrai jeune berger comme dans les romans de Pagnol. Quelques experts connaissant l'ours, mais ne l'ayant jamais vu (sic), pour faire sé-

Dialogue de sourds comme d'habitude dans ce genre de débat, mais intéressant pour l'analyse des rapports entre pouvoir central (Paris en l'occurrence), populations locales et rôle de la science et des scientifiques.

Deux choses doivent faire réfléchir: tout d'abord le rôle des scientifiques et tout simplement de la connaissance. Personne ne pouvait dire avec précision combien il restait d'ours, et d'après «l'expert ex ours» lui-même, impossible de connaître la répartition entre mâles et femelles. «On a vu une mère et son ourson il y a deux ans, et l'ourson tout seul l'année passée, alors euh, euh, peut-être bien qu'il y a encore au moins une femelle... Et puis on connaît bien un mâle, nous l'appelons Papillon.» Désolant. Qu'est-ce que ça aurait été s'il avait dû faire un rapport sur le nombre de lapins de garenne. Et puis le territoire habité par l'ours n'est pas très bien connu non plus, car «voyez-vous il se balade, passe en Espagne, revient, et puis il est difficile à repérer». Ce flou est révélateur des limites de la science et de l'utilisation d'arguments dits scientifiques dans les débats politiques. Ce ne sont, dans de nombreux cas, que des estimations grossières, et le fait de s'abriter derrière elles masque souvent la peur de prendre des décisions qualitatives autonomes. Et cela est encore plus vrai en Suisse qu'en France.

Bel exemple aussi des rapports entre le pouvoir centralisé et la base perdue dans sa province. Là c'était du vaudeville, du grand comique avec le berger qui invitait le ministre à venir passer un mois chez lui à faire du fromage. Cela avait quelque chose de pathétique aussi, de doucement désuet, comme si la province française du XIX^e siècle parlait à des extra-terrestres. Un fossé effroyable dans les mentalités, les intérêts, le mode de vie. Mais aussi de la part des «locaux» une volonté de défendre leur vision de l'ours, et surtout leur survie à eux dans un terroir qu'ils connaissent.

Au-delà de la question de savoir qui a raison et qui a tort sur le problème de l'ours, il reste que dans une perspective d'espace européen avec pouvoir encore plus centralisé, les différences de conception de l'aménagement entre les régions, les «pays», les terroirs et les Bruxelles à venir vont certainement s'accentuer.

Mais en même temps ce peut être un moyen de revitaliser des régions un peu dormantes qui se mobiliseront sous la pression centrale. Et qui chercheront des soutiens utiles auprès d'autres régions, pas forcément dans leur propre pays.

Claude Auroi